



PORTRAIT DE TERRITOIRE

France - Espagne - Andorre

COMPARAISON DES CONDITIONS CADRES

La comparaison entre la France et l'Espagne permet d'identifier certaines différences dans les conditions cadres, néanmoins les systèmes ne sont pas fondamentalement divergents. En termes d'impôts, les niveaux de taxation sur les sociétés sont comparables (autour de 30 %), de même que ceux de la TVA, suite aux augmentations opérées dans les deux pays (20 % en France et 21 % en Espagne). Cependant, le coût du travail est plus important en France : les charges patronales sont plus élevées (45 % du salaire brut en France, contre 30 % en Espagne), de même que le salaire minimum (1 430 € brut, contre 753 €⁵² ; équivalent

à 35 heures hebdomadaires en France, mais à 40 heures et sans majoration obligatoire pour les heures supplémentaires en Espagne).

La situation de l'Andorre, voisine à la fois de la France et de l'Espagne, est fondamentalement différente, car elle se distinguait avant 2011 par un système fiscal sans imposition directe sur le revenu des personnes physiques, sur les bénéfices commerciaux et sur le patrimoine. L'Andorre a introduit une fiscalité directe (sur les bénéfices des sociétés, les revenus des activités économiques et l'ensemble des revenus des non-résidents) à compter de 2012, une TVA à 4,5 % depuis en 2013 et un impôt sur le revenu à 10 % (taux unique fixe) courant 2014.⁵³

⁵² Source: Eurostat, 2013

⁵³ Source: <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/andorre/presentation-d-andorre/>